MODIFICATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION

SICAV PLUS
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 avril 1993
Siège social : 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

SICAV PLUS porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son conseil d'administration réuni, en date du 08 octobre 2024, a décidé de modifier à la baisse la commission de distribution, payée par la SICAV en faveur de son distributeur TUNISIE VALEURS, en la portant de **0,75% HT** à **0,25% HT** de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **1er novembre 2024.**